

PRÉSENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

COMMUNE DE MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE

Cette note présente de manière brève et synthétique le CFU de la commune pour l'année 2024 (montants TTC).

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 281 064,06 €
- Recettes : 449 624,96 €

➔ **Résultat de clôture excédentaire : 168 560,90 €**

En 2024, le budget de la commune a généré **un excédent de fonctionnement de 168 560,90 €** (incluant le résultat reporté de 2023) en raison de dépenses prévues qui n'ont pas été réalisées, principalement :

- subvention de fonctionnement au budget de l'AEP réduite de moitié par rapport aux prévisions,
- provision en prévision de l'augmentation des dépenses d'énergie, provision pour l'entretien des bâtiments publics et les réparations de voiries,
- provision concernant les charges de personnels, et ce malgré une stagnation des dotations de l'état et des départements (+1%).

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- les charges de personnel (27%)
- les charges de gestion courante (26%)
- les charges de gestion générale (24%)

Les recettes de fonctionnement sont constituées, pratiquement à égalité, par :

- les dotations générales de fonctionnement de l'État, du Département, de la Région et de l'Europe (37%) et
- les revenus de la fiscalité locale : Taxes Foncières (TFB, TFNB) et Taxes d'Habitation (37%).

L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement et en recettes d'investissement en 2025.

INVESTISSEMENT

- Recettes : 257 128,39 €
- Dépenses : 309 599,93 €

Dont :

Dépenses d'équipement : 280 603 €

Remboursement capital d'emprunts: 14 879 €

➔ **Résultat de clôture déficitaire : - 52 471,54 €**

Le budget de la commune a enregistré sur cette période **un déficit d'investissement de 52 471,54€** (incluant le résultat reporté de 2023), en raison du versement partiel ou retardé des subventions allouées pour les travaux que la commune a réalisés, principalement pour les travaux de la bibliothèque et de l'aménagement de la voie DFCI, et du non-versement du montant prévu depuis la section de fonctionnement.

En 2024, les principales dépenses d'investissement ont été pour les travaux de :

- la bibliothèque (37%)
- la réfection de la voie DFCI 30%)
- les travaux de voirie (14%).

Les principales recettes d'investissement proviennent de :

- fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et amendes de police (44%)
- différentes subventions pour les travaux réalisés

Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement en 2025.

ENSEMBLE

- Recettes : 706 753,35 €
- Dépenses : 590 663,99 €

➔ **Résultat de clôture excédentaire: 116 089,36 €**

- Restes à réaliser recettes: 97 615,80 €
- Excédent de financement total : 213 705,16 €
- Dette Financière: 120 964,00 €

➔ **Capacité d'autofinancement Brute** : 44 041 €
(*Recettes Fct - Résultat Fct Reporté – Dépenses Fct*)

➔ **Capacité d'autofinancement Nette** 29 162 €
(*CAF Brute – remboursement capital emprunt*)

PRÉSENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

AEP DE MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE

Cette note présente de manière brève et synthétique le CFU de l'AEP pour l'année 2024 (montants HT).

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 108 070,75 €
- Recettes : 114 450,55 €

➔ **Résultat de clôture excédentaire 6 379,80 €**

En 2024, le budget de l'AEP a généré **un excédent de fonctionnement de 6 379,80€** (incluant le résultat reporté de 2023) - comparé à un déficit de 19194€ en 2023 - en raison de provisions pour des dépenses d'énergie et des dépenses d'entretien et de réparations du réseau qui n'ont pas été utilisées.

Les principales dépenses de fonctionnement sont, hors les charges d'amortissement des actifs de la commune (56%) :

- les achats : énergie, eau, fournitures (11%),
- les charges de personnel (10%)
- les prestations et moyens fournis par des services extérieurs à la commune (8,5%)

Les recettes de fonctionnement sont principalement issues de la vente d'eau aux abonnés, de la location de compteurs et des redevances pollution et assainissement (58%).

L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement en 2025.

INVESTISSEMENT

- Recettes : 80 420,10 €
- Dépenses : 50 525,21 €

Dont

Dépenses d'équipement : 105 705,77 €

Remboursement capital d'emprunts: 18 589,59 €

➔ **Résultat de clôture excédentaire** : 29 894,89 €

Le budget de l'AEP a enregistré sur cette période **un excédent en investissement de 29 894,89€**, en raison de dépenses prévues qui ont été reportées, principalement pour les travaux de la DECI, le déploiement de la télégestion et l'extension du réseau à l'Espi.

La charge de l'emprunt (30%) et les subventions aux différentes agences de l'eau (41%) constituent les principales dépenses d'investissement.

Les amortissements des actifs du réseau AEP représentent 86% des recettes d'investissement.

L'excédent d'investissement est affecté en recettes d'investissement en 2025.

ENSEMBLE

- Recettes : 194 870,65 €
- Dépenses : 158 595,96 €

➔ **Résultat de clôture excédentaire** : 36 274,69 €

• Restes à réaliser dépenses: 26 315,06 €

• Excédent de financement total : 9 959,63 €

• Dette Financière: 153 170,00 €

➔ **Capacité d'autofinancement Brute** 25 574 €

(Recettes Fct - Résultat Fct Reporté – Dépenses Fct)

➔ **Capacité d'autofinancement Nette** 5 235 €

(CAF Brute – remboursement capital emprunt)

PRÉSENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VILLAGE DE VACANCES DE MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE

Cette note présente de manière brève et synthétique le CFU du Village de Vacances pour l'année 2024 (montants HT).

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 8 334,54 €
- Recettes : 35 775,27 €

➔ **Résultat de clôture excédentaire 24 440,73 €**

En 2024, le budget du Village de Vacances a généré **un excédent de fonctionnement de 27 440,73€** (incluant le résultat reporté de 2023) en raison de provisions pour des dépenses de personnel et du non-versement à la section d'investissement du montant prévu.

Les prestations de service pour l'entretien et la réparation des bâtiments du village de vacances constituent 79% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées pratiquement uniquement par le loyer payé par le délégataire (96%).

L'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement en 2025.

INVESTISSEMENT

- Recettes : 45 075,18 €
- Dépenses : 53 182,79 €

Dont

Dépenses d'équipement : 134 922,49 €

Remboursement capital d'emprunts: 10 000,00 €

➔ **Résultat de clôture déficitaire : - 8 107,61 €**

Le budget du Village de Vacances a enregistré sur cette même période **un déficit en investissement de 8 107,61€** (incluant le résultat reporté de 2023), en raison principalement du non-versement du montant prévu depuis la section de fonctionnement.

La charge de l'emprunt (31%) et le projet de rénovation de la piscine (33%) constituent les principales dépenses d'investissement.

Le report de l'excédent de fonctionnement 2023 et son versement depuis la section de fonctionnement représentent 50% des recettes d'investissement.

Le déficit d'investissement est affecté en dépenses d'investissement en 2025.

ENSEMBLE

- Recettes : 80 850,48 €
- Dépenses : 61 517,33 €
- ➔ **Résultat de clôture excédentaire: 19 333,15 €**

- Restes à réaliser dépenses: 41 137,40 €
- Besoin de financement total : -21 804,28 €
- Dette Financière: 78 839,00 €

- ➔ **Capacité d'autofinancement Brute** 27 441 €
(*Recettes Fct - Résultat Fct Reporté – Dépenses Fct*)
- ➔ **Capacité d'autofinancement Nette** 16 262 €
(*CAF Brute – remboursement capital emprunt*)